



# PLAN DIRECTEUR – RESSOURCES INFORMATIONNELLES

DIRECTION GÉNÉRALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

7 décembre 2018

# PLAN DE LA PRÉSENTATION

- **Alignements du plan directeur**
- **Impacts de la loi 135**
- **Infrastructures technologiques**
  - Infrastructures technologiques du siège social
  - Infrastructures technologiques en établissements
  - Centre de traitement informatique (CTI) et relève des systèmes
  - Sécurité de l'information
- **Projets d'affaires**
  - Refonte des systèmes de ventes
  - Solution de paiements
  - Système d'inventaire des boutiques et des dépanneurs
  - Systèmes administratifs
  - Système de gestion du patrimoine
  - Projets à déterminer
- **Budget d'opérations**
  - Enjeux de main-d'œuvre à la DGTI
  - Projets de travail et équipements bureautiques
  - Contrats de service
- **Réal et projections financières du plan directeur**

# ALIGNEMENTS DU PLAN DIRECTEUR EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES



# ALIGNEMENTS DU PLAN DIRECTEUR

1. La législation :
  - *Loi 135 - Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement;*
  - *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement;*
  - *Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles.*
2. La planification stratégique : deux actions stratégiques associées aux TI
  - **Objectif stratégique 5.1.2 : Moderniser l'infrastructure technologique selon les meilleures pratiques**
  - **Objectif stratégique 5.1.3 : Adopter des outils technologiques innovants pour le client**
3. Nos obligations de « marchand » (normes PCI-DSS)
4. La gestion des risques liés aux technologies de l'information
5. Le cadre financier de la Sépaq
6. La capacité organisationnelle à livrer des projets

# IMPACTS DE LA LOI 135



## IMPACTS DE LA LOI 135 (1/2)

- Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles (adoptées par le Conseil du trésor en application de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*)
- Dirigeant de l'information (DI) venant du MFFP
  - La Sépaq poursuit ses démarches pour faire nommer son propre DI
- Reddition de comptes accrue - Obligation de déposer annuellement au Dirigeant Principal de l'Information (DPI) du Conseil du trésor.
  - Plan directeur des ressources informationnelles (RI) (5 ans)
  - Programmation des investissements et des dépenses
  - Inventaire et état des actifs informationnels
  - Portrait de la main-d'œuvre et du recours aux consultants en RI

# IMPACTS DE LA LOI 135 (2/2)

- Définition des projets
  - Dossier d'opportunité et dossier d'affaires à produire, selon les gabarits déterminés par le DI, pour chaque projet de plus de 100 K\$. Une ressource à temps plein sera affectée à la rédaction de ces dossiers.
  - Rentabilité ou nécessité d'un projet à démontrer et à documenter.
- Autorisation d'un projet (dossier d'opportunité et dossier d'affaires) :
  - Avis préalable sur chaque dossier par le DI (MFFP) à l'entité responsable de donner l'autorisation;
  - Autorisation :
    - 100 K\$ à 1 M\$ : conseil d'administration de la Sépaq;
    - 1 M\$ et plus : Conseil du trésor.
  - Dépassement d'au moins 100 K\$ et représentant au moins 10 % du coût initial doit être autorisé.
- Conséquence :
  - Délais allongés entre l'émergence d'un projet et le début de sa mise en œuvre.

# INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES





# INFRASTRUCTURES (SIÈGE SOCIAL)

- L'infrastructure technologique, composée du matériel informatique et des liens de télécommunications, a été renouvelée presque en entier dans le cadre du plan directeur 2012-2017 de la DGTI. Elle est donc en bon état.
- L'enjeu porte maintenant sur la préservation de la stabilité de ces infrastructures. La DGTI en fait dorénavant un principe directeur. Les demandes visant à répondre à de nouveaux besoins ne doivent pas être réalisées au détriment des efforts d'entretien qui sont requis pour maintenir cette stabilité.
- Un programme de maintien des actifs, basé sur le cycle de vie de ces équipements, est maintenant en place et budgété.



# INFRASTRUCTURES (ÉTABLISSEMENTS)

Plusieurs établissements ont fait l'objet d'une modernisation partielle ou complète de leurs infrastructures dans les 5 dernières années. Ces modernisations ont permis d'améliorer l'expérience client et/ou l'expérience employé, et ont parfois permis une réduction récurrente des coûts d'exploitation.

Malgré que la DGTI soit le maître d'œuvre de ces projets, ceux-ci ne faisaient pas toujours partie de la programmation annuelle de la DGTI, car ils sont parfois financés à même le budget des établissements. Néanmoins, ces projets consomment une quantité importante de ressources internes. Dans le cadre de la loi 135, ces projets doivent faire partie de la programmation annuelle de la DGTI .

Bien que les besoins soient très grands, les projets d'amélioration sont liés à la capacité de la DGTI de livrer les projets sans compromettre le maintien des actifs et des infrastructures.



# CENTRE DE TRAITEMENT INFORMATIQUE (CTI) ET RELÈVE DES SYSTÈMES



# SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

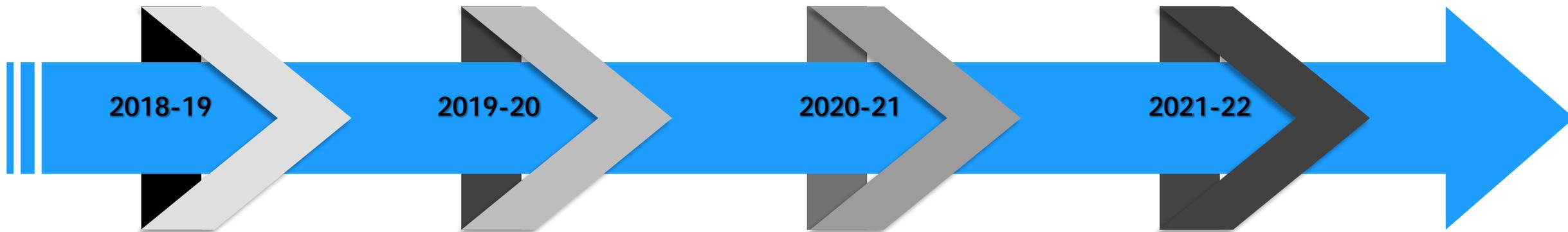


# RÉCAPITULATIF – PROJETS D'INFRASTRUCTURES

# PROJETS D'AFFAIRES



# PROJETS D'AFFAIRES



Projets

Projets

Projets

Projets

- Refonte des systèmes de vente



- Projets à déterminer



- Nouvelle solution de paiements



- Inventaire boutiques/ dépanneurs



- Gestion du patrimoine



- Modernisation des systèmes administratifs



# REFONTE DES SYSTÈMES DE VENTES (1/2)

- La portée du projet Darwin, soit le développement du « Terminal de Gestion des Ventes (TGV) » et du site web transactionnel moderne, ainsi que le maintien en parallèle des anciens systèmes de ventes, ne sont plus viables.
- L'orientation prise depuis le printemps 2018 est de « transférer » les fonctionnalités des anciens systèmes de vente vers le TGV/Web moderne sans faire d'améliorations en profondeur, et ce, afin de pouvoir délester les anciens systèmes. Cette situation implique la réalisation de trois chantiers en parallèle :
  - Transférer les fonctionnalités du « Terminal Point de Vente (TPV) » vers le TGV;
  - Transférer les fonctionnalités du « vieux » site web transactionnel vers le site web transactionnel moderne;
  - Les évolutions souhaitées dans le TGV et le site web transactionnel moderne, de même que les fonctionnalités avancées de commercialisation, sont bloquées par l'architecture des données émanant des anciens systèmes de vente. Conséquemment, la conception du plan d'architecture des données requis pour soutenir l'évolution future du TGV/Web et les fonctions avancées de commercialisation doit être réalisée.



# REFONTE DES SYSTÈMES DE VENTES (2/2)

## SOLUTION DE PAIEMENT

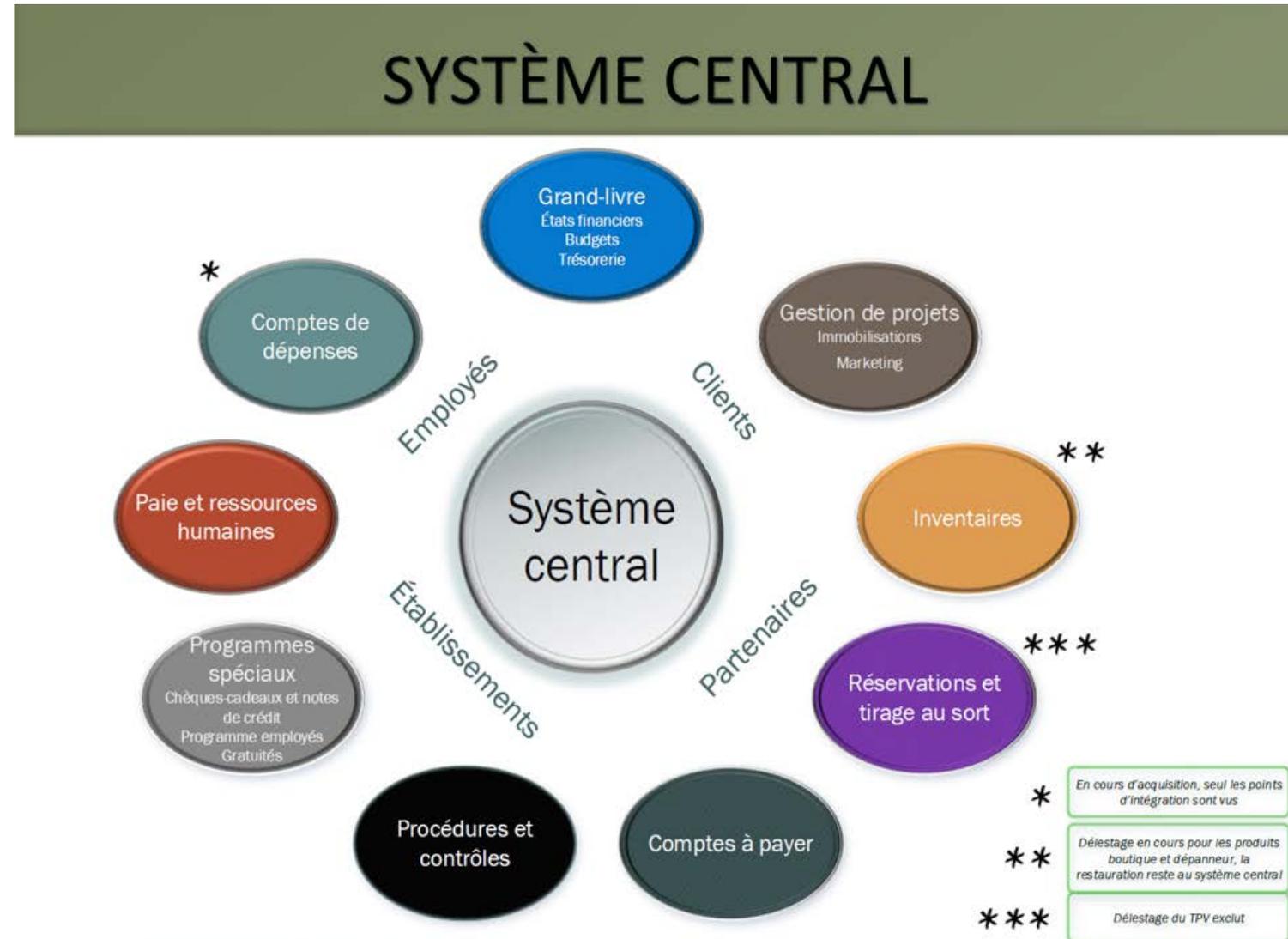
- Nombre de terminaux de paiement : 344
- Tous les terminaux sont loués à l'acquéreur bancaire
  
- **En 2018, le ministère des Finances a lancé un appel d'offres pour se doter d'un nouvel acquéreur bancaire et une nouvelle solution de paiement dès 2019.**
  - Un projet doit être initié pour :
    - Remplacer la solution de paiement dans les systèmes de ventes;
    - Moderniser et adapter les fonctions de conciliation bancaire;
    - Déployer de nouveaux terminaux électroniques.

## SYSTÈME D'INVENTAIRE DES BOUTIQUES ET DÉPANNEURS

- Une croissance des ventes aux clients est observée. Les boutiques et dépanneurs sont une des clés de la profitabilité de la Sépaq. Ces ventes représentaient [REDACTED] pour 7,5 M de jours de visite en 2017-2018.
- La croissance de ce type de vente est notamment ralentie par la difficulté à gérer la disponibilité des produits dans les points de vente.
- L'intégration d'un système d'inventaire interagissant entre nos systèmes de ventes et nos systèmes administratifs permettrait de répondre à cet irritant.
- Le taux de rendement estimé de ce projet est de 5 %, ce qui est convenable vu la composante de « pérennité des systèmes ».
- Deux appels d'offres ont été faits dans les derniers mois, mais aucun soumissionnaire ne s'est avéré conforme. L'appel d'offres est en révision, et il est prévu qu'il sera relancé au printemps 2019 pour une implantation à l'automne 2019.

# SYSTÈMES ADMINISTRATIFS (1/2)

- ❑ Démarrage du système en 1991 à l'aide du progiciel « Prosig »;
- ❑ Développement, évolution et personnalisation à l'interne depuis ce temps;
- ❑ Système hautement personnalisé aux besoins de la Sépaq;
- ❑ Système très performant pour la majorité des modules.



# SYSTÈMES ADMINISTRATIFS (2/2)

- Depuis 5 ans, seul le module « Réservation et tirage au sort » du système central a été modernisé par le projet Darwin/Refonte des systèmes de vente. Tous les autres modules, qui composent le cœur des systèmes administratifs, sont également en fin de vie.
- Le langage de programmation utilisé sur cette plateforme centrale, « Powerhouse », est de moins en moins présent dans le marché :
  - Les nouveaux diplômés ne sont pas formés sur ce langage de programmation et n'ont aucun intérêt à l'apprendre;
  - Les ressources humaines internes (5) qui possèdent cette expertise ne pourront pas être remplacées lorsqu'elles quitteront pour la retraite. Nous prévoyons que ces départs débuteront d'ici 3 ans et qu'ils seront complétés dans 10 ans.
- Les équipements nécessaires à l'exploitation de ce langage sont également en fin de vie.
- La modernisation des systèmes administratifs est éminente. Elle fera l'objet d'un dossier d'affaires en 2019-2020. Une provision pour les premières phases de remplacement a été prévue en 2020-2021 et en 2021-2022.



# SYSTÈME DE GESTION DU PATRIMOINE (SGP)

- Développement et implantation des fonctionnalités en plusieurs phases :
  - Registre des immobilisations : complété
  - Gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) : en cours
    - Acquisition du produit de Intégral Solutions;
    - Intégration au SGP et implantation progressive aux établissements entre 2018-2019 et 2020-2021;
  - Gestion des actifs : Définition des critères et algorithmes en cours
    - Intégration dans le SGP en 2020-2021.



## PROJETS À DÉTERMINER

- La capacité de développement à la DGTI est atteinte avec les projets prévus en 2019-2020.
- Lorsque l'architecture de données sera complétée, de nouvelles possibilités en terme de commercialisation avancée apparaîtront :
  - Principe du client unique (communications personnalisées, programmes de reconnaissance, fidélisation, etc.);
  - Tarification plus flexible (forfaitisation/promotions);
  - Montage des disponibilités plus flexible et efficient.
- De même, plusieurs autres projets ont été demandés et pourraient être priorités :
  - Gestion électronique des documents;
  - Entrepôt de données pour l'exploitation de l'intelligence d'affaires;
  - Projets innovants pour les établissements ou projets d'efficience pour le siège social.



# RÉCAPITULATIF PROJETS D'AFFAIRES

# BUDGET D'OPÉRATIONS





# ENJEUX DE MAIN-D'ŒUVRE À LA DGTI

**De manière générale, il est difficile de recruter et retenir les jeunes talents. De plus, il y a des enjeux particuliers sur les postes suivants :**

**1. Architecte d'affaires** (actuellement : consultant externe, pour des projets spécifiques)

- Ce profil est essentiel dans un contexte de saine gouvernance. De plus, l'adoption de la loi 135 multiplie les documents devant être produits au gouvernement, au conseil d'administration et à l'équipe de direction (dossiers d'opportunité, dossiers d'affaires, stratégie, etc.)
  - En affichage depuis 8 mois

**2. Spécialiste en sécurité de l'information** (actuellement : consultant externe, mandats ad hoc)

- En cours de recrutement



# POSTES DE TRAVAIL ET ÉQUIPEMENTS BUREAUTIQUES

- Le cycle visé de remplacement des appareils correspond aux normes du marché.
- À ce titre, en raison de la fin de support annoncé de Windows 7 pour le 14 janvier 2020, un effort d'élimination des ordinateurs ayant encore à ce moment ce système d'exploitation devra être effectué en 2018-2019 et 2019-2020.
- À noter que des expérimentations sont en cours afin de permettre le remplacement d'ordinateurs dans certains points de ventes par un terminal virtuel moins dispendieux. Ces économies sont déjà reflétées dans les prévisions.



# CONTRATS DE SERVICE

- Le remplacement des systèmes bâtis à l'interne par des progiciels (GMAO, inventaires, systèmes administratifs) amène une importante croissance de la récurrence en terme de licences et de support externe.



# RÉCAPITULATIF BUDGET D'OPÉRATIONS



# RÉEL 2017-2018 ET PROJECTIONS FINANCIÈRES 2018-2022



# RÉELS ET PROJECTIONS FINANCIÈRES DU PLAN DIRECTEUR



**DES QUESTIONS ?**